Note de service

Direction des ressources financières

Pour diffusion à tout le personnel et AFFICHAGE

DESTINATAIRES: Le personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE: Chantal Picard, chef du service de la comptabilité -

Secteur paie

DATE: 26 octobre 2023

OBJET : Frais de déplacement – modifications à la hausse

DRF-DAOF 304

La présente est pour vous informer des dernières modifications concernant les indemnités de kilométrage aux fins d'utilisation d'une automobile personnelle :

Les taux suivants s'appliquent à compter du 1er octobre 2023 :

Kilométrage	Ancien taux	Nouveau taux
Pour les premiers 8 000 km d'une année	0,595 \$/km	0,600 \$/km
Pour les kilomètres excédant 8 000 km d'une année	0,530 \$/km	0,530 \$/km
Routes en gravier ou covoiturage	0,149 \$/km	0,150 \$/km

Les taux ont été modifiés dans le Guichet Web Virtuo en date du 8 octobre 2023.

L'ajustement est rétroactif au 1er octobre 2023, et le versement sera inclus à la paie 22 déposée le 2 novembre 2023.

Espérant que ces renseignements vous satisferont, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CP/jt

c.c. Infolettre et Info-Gestion Gestionnaires DAB-DAOF Employés service de la Paie

LE CISSS DES LAURENTIDES complice de votre santé